

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Modèle de coopératives du projet Graine: forces et faiblesses

GM. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LE Fonds mondial pour la nature (WWF) Gabon a organisé, vendredi dernier à Libreville, un atelier portant sur l'analyse du modèle de coopérative agricole proposé par le programme Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives de nationaux engagés (Graine). Une formation qui s'inscrit, indique Térance Ekanje, directeur par intérim du WWF, dans l'objectif de notre pays de redynamiser le monde rural.

Financé par l'Agence française de développement (AFD), ce projet entend faire des organisations de la société civile des acteurs qui contribuent activement à l'amélioration de la gouvernance des exploitations agro-industrielles et forestières, en veillant au respect des engagements environnementaux pris par les exploitants.

L'analyse menée dans les provinces de la Ngounié et de la Nyanga par le Pr Cyrille Bergaly Kamdem, consultant, a porté sur les coopératives "Graine" et celles qui ne le sont pas. Le consultant fait ainsi remarquer que Graine a créé 843 coopératives dont seulement 102 sont actives à ce jour. Des coopératives auxquelles il reconnaît de grandes forces, notamment la mobilisation des producteurs en leur sein. Il pense aussi aux centres de trempage, à la construction d'infrastructures sociales (écoles, centres de santé).

Si les modèles sont viables, ils brillent, cependant, par un certain nombre de faiblesses. Entre autres, la non-maîtrise du principe coopératif par les membres, le manque d'auto-



Les participants à l'atelier sur l'analyse du modèle de coopérative Graine organisé par WWF.

nomisation des coopérateurs à l'utilisation des équipements de production agricole. Ce qui les fragilise. Le Pr Kamdem suggère ainsi d'autonomiser les coopératives, pour leur permettre d'utiliser ou d'acheter leurs propres équipements agricoles afin de continuer

à produire et conduire leurs activités, même à la fin du programme Graine. Il recommande, par ailleurs, des formations sur la maîtrise du principe coopératif, pour éviter l'appropriation de ces instruments par une seule personne.

CNLCCEI: le rapporteur général adjoint 2 sous serment

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

TOUTS les membres du collège de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCCEI) – institution rebaptisée Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (CNLCCEI), à la faveur du Conseil des ministres du 20 novembre 2020 –, sont désormais sous serment. En effet, vendredi dernier, Ismaël Gnamalengoungou Oligui, le rapporteur général adjoint 2, qui ne s'était pas encore prêté à cet exercice, est passé à son tour devant la Cour de cassation. C'était au cours d'une audience présidée par Brigitte Passika, à laquelle assistait le président de la CNLCCEI, Nestor Mbou.

Comptable de formation et ancien diplomate, l'impétrant a juré solennellement " de servir l'État avec fidélité, de remplir avec probité les fonctions qui me sont confiées, d'observer le respect de la confidentialité des déclarations de fortune et me conformer aux lois et règlements en vigueur, notamment ceux en rapport avec l'enrichissement illicite. "

À noter que l'article 9 de la loi n° 003/2003 du 7 mai 2003 portant création et organisation de la CNLCCEI, dispose qu'avant leur entrée en fonction, les membres de la Commission, le commissaire du gouvernement, le rapporteur général, les deux rapporteurs généraux adjoints, le rapporteur permanent et le secrétaire général prêtent serment devant la Cour de cassation, selon la formulation sus-citée.



L'impétrant (3e à partir de la gauche) posant avec les membres de la Cour et ceux de son institution.



Activez PASS WAZ

le premier jour

Surfez tous les jours

PASS WAZ



Composez
*222*1*6#

Pass Waz 500Mo
 500Mo Chaque jour
valable 24h

Pendant 30 Jours

15 000 FCFA

834 F

le Giga

Pass Waz 1Go
 1Go Chaque jour
valable 24h

Pendant 30 Jours

25 000 FCFA

LE RÉSEAU DU HAUT DÉBIT